

L'endettement des collectivités pèse pour l'avenir



Après avoir délibéré sur plusieurs dossiers, l'audit financier a retenu l'attention de tous./ Photo DDM, C.T.

Le conseil communautaire de la Communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises (CCPHG) s'est réuni le 27 novembre à Fronsac. Dossier majeur lors de cette séance : la restitution de l'audit financier.

Lors de la présentation budgétaire, les délégués communautaires avaient été informés d'une situation très tendue. Des mesures urgentes d'économies et de limitation de la pression fiscale avaient été proposées et votées. Face à cet héritage douloureux, le président Alain Castel et le vice-président aux finances Pierre Beuvelot avaient demandé un audit des comptes des trois anciennes collectivités (Luchon, Saint-Béat, Haut Comminges), complété d'une analyse prospective confiée à un organisme indépendant, le cabinet KPMG. Une présentation synthétique, extraite du rapport détaillé de 133 pages, a ainsi été exposée par Anne-Laure Caumette du cabinet KGMP, à une assemblée en nombre, très attentive. Il est ressorti que fin décembre 2016, l'endettement était de 614 000 € pour la CC des vallées de Saint-Béat avec plus de 1,2 million d'€ pour la station de ski du Mourtis ; de 4,26 millions d'€ pour la CC du Pays de Luchon et nul pour la CC du Haut Comminges.

«Les dépenses ayant augmenté plus vite que les recettes, la capacité d'auto-financement apparaît très dégradée et ne permet plus le remboursement de la dette», indique Pierre Beuvelot, lequel précise qu'entre 2014 et 2016, les trois anciennes CC ont cumulé une perte de dotations de l'État de 808 000 € alors que de nouvelles compétences leur ont été transférées. Le Mourtis présente un déficit structurel annuel de 370 000 €. Un nouveau plan de redressement devra être appliqué en 2018 pour faire face à cette situation très préoccupante. «C'est environ 690 000 € de marges de fonctionnement qu'il faudra trouver sur des dépenses réelles libres de 7,8 millions d'€ si nous ne voulons pas passer sous les fourches caudines de l'administration fiscale et des banques», ajoute ce dernier. «La fusion imposée par la loi NOTRe n'a pas encore produit d'économie d'échelle, au contraire, elle génère dans un premier temps de nouvelles dépenses. Les investissements devront être étalés et réduits au strict minimum tant que nous n'aurons pas assaini la situation. Des pistes de redressement existent, elles nécessitent un effort volontariste et déterminé des élus, du personnel et des communes. Il nous faudra trouver un compromis acceptable notamment sur le financement des compétences exercées sur notre territoire», conclut le vice-président aux finances.